

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2022 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS  
D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche  
Enfouissement –**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU la circulaire du 29 mars 2022 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2022 financé par les crédits du FACE – Tranche Enfouissement pour un montant de 768.750 euros HT soit 615.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2022 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Renforcement -**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers ;

VU la circulaire du 29 mars 2022 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- Décide de demander la majoration du programme « Renforcement » par la totalité de la dotation sous-programme « extension de réseaux ».
- D'adopter le programme d'électrification rurale 2022 financé par les crédits du FACE – Tranche Renforcement pour un montant de 3.282.500 euros HT soit 2.626.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022



Président du Syndicat,  
Jean-Guy DUPUY

RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2022 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Sécurisation -**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers ;

VU la circulaire du 29 mars 2022 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2022 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation - pour un montant de 4.142.500 euros HT soit 3.314.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

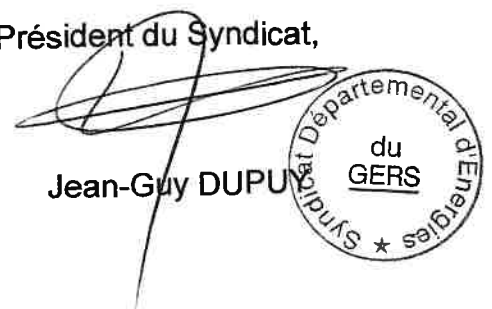
REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY





NOM du Syndicat :  
Département :  
N°SIREN  
n°codique TPG  
n°codique receveur  
Année  
Sous programme :

Syndicat départemental d'énergies du Gers
Gers
253 200 075
032000
032014
2022
AP - Renforcement



**A transmettre avant le 30 septembre 2022,** (art 7 décret 2020-1561)

demande (initiale/complémentaire)	localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant max HT du projet intégrant les études amont si réalisées à partir du 1/1/22	Montant HT des études amont si réalisées entre le 1/1/2021 et le 1/1/2022	taux subvention FACE sollicité (en %)	autres sources de financement (en %)			calendrier de réalisation (à partir de 01/01/2022 au 31/12/2025 - maîtrise d'œuvres à partir du 1/1/2021)	
	Nom de la commune	n° opération (si besoln)	rue/quartier					commune	syndicat	autre		
initiale	Termes d'Armagnac	DF26/037568	Falot	Renforcement BT du P8 Falot	33 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saint Lary	DF26/021413	La Plagne	Renforcement BT du P9 La Plagne	18 800,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pessan	DF26/021434	Cros	Renforcement BT du P21 Cros	41 300,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Antras	DF26/026920	Château du pouy	Renforcement BT du P7 Château du pouy	18 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mirepoix	DF26/028079	Au petit Ansan	Renforcement BT du P5 Au petit Ansan	24 800,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Roquefort	DF26/028423	Lassus	Renforcement BT du P9 Lassus	23 400,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pavie	DF26/028411	En Sahuques	Renforcement BT du P23 En Sahuques	10 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Leboulain	DF26/027996	Grand Jouan	Renforcement BT du P11 Grand Jouan	24 600,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pessan	DF26/028027	Esteve	Renforcement BT du P9 esteve	18 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Montaut les crènaux	DF26/028083	Cousian	Création PSSB	87 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Tourrenquets	DF26/028217	Bourg	Création PSSB	115 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Labarthe	DF26/036110	Charlan	Création PSSA	103 900,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Le Brouilh Monbert	DF26/037569	Priou	Renforcement BT du P2 Prlou	14 400,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lias D'Armagnac	DF26/016719	Cousteau	Renforcement BT du P13 Cousteau	35 600,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sorbets	DF26/021217	Proubagnet	Renforcement BT du P7 Proubagnet	28 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Estang	DF26/016691	Bartille	Renforcement BT du P2 Bartille	46 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Luppe Violles	DF26/009233	Jean Blanc	Renforcement BT du P8 Jean Blanc	33 500,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mauléon d'Armagnac	DF26/012411	Contents	Renforcement BT du P15 contents	18 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saint Griede	DF26/028388	Julian	création PSSA	47 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Luppe Violles	DF26/027935	Pourriquet	Renforcement BT du P6 Pourriquet	20 500,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lias D'Armagnac	DF26/027921	Arblade	Renforcement BT du P7 Arblade	38 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Beraut	DF26/039558	Labesquat	Adaptation aux charges et Renforcement du P10 Labesquat	35 400,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Blaziert	DF26/021635	Bajonne	Renforcement BT du P8 Bajonne	20 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Demu	DF26/016705	Pougne	Renforcement BT du P17 Pougne	19 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Gondrin	DF26/027438	Baccara	Renforcement BT du P54 Baccara	24 800,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lannepax	DF26/030877	Village	Renforcement BT du P1 Lannepax par le P37 Armagnac Midi	9 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Fources	DF26/031109	Gajeau	Renforcement BT du P3 Gajeau	28 400,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Montréal	DF26/030930	Caillavere	Renforcement BT du P17 Caillavere	49 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Montréal	DF26/037333	Bordeneuve	Renforcement BT du P18 Bordeneuve	60 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Aubiet	DF26/039265	Village	Renforcement BT du P1 Village par P44 Moulin	26 300,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sainte Marie	DF26/016791	Gaouach	Création PSSA	59 100,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Monferran Saves	DF26/027168	Mothes	Renforcement BT du P22 Mothes	16 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Escorneboeuf	DF26/016836	La Milloux	Renforcement BT du P16 La Milloux	14 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Escorneboeuf	DF26/007782	Embole	Renforcement BT du P8 Embole	28 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Aurade	DF26/016843	Moulin Goujon	Renforcement BT du P4 Le Moulin de Goujon par le P11 Cabane	34 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Miradoux	DF26/028404	Vigneris	Renforcement BT du P22 Vigneris	32 600,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Flamarens	DF26/013037	Teoulere	Renforcement BT du P8 Teoulere	29 900,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Rejaumont	DF26/008023	Bourdieu	Renforcement BT du P5 Bourdieu	18 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pouy Roquelaura	DF26/028035	Broche	Renforcement BT du P8 Broche	21 600,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Iarroque Saint sernin	DF26/021605	Toulain	Renforcement BT du P19 Toulain	26 900,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Iarroque Saint sernin	DF26/017565	Lacaverie	Renforcement BT du P17 Lacaverie	21 800,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sempeserre	DF26/021613	Labat	Renforcement BT du P22 Labat	28 600,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Marsolan	DF26/021634	Beraut	Renforcement BT du P16 Beraut	14 900,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Marsolan	DF26/021428	Hongrillon	Renforcement BT du P10 Hongrillon	37 500,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pauilhac	DF26/034698	Pauilhac	Adaptation aux charges et Renforcement BT du P29 Pauilhac	36 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saint Christaud	DF26/031207	Casterot	Renforcement BT du P6 Casterot	26 300,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mielan	DF26/031055	Dargagnon	Renforcement BT du P2 Dargagnon	10 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Blousson Serian	DF26/029167	Courty	Création PSSA	82 100,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Tillac	DF26/037436	Duque	Renforcement BT du P6 Duque	34 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Ricourt	DF26/037487	Clarac	Création PSSA	35 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lalanne Arqué	DF26/037318	Espagne	Renforcement BT du P8 Espagne	22 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sere	DF26/037325	Daran	Renforcement BT du P3 Daran	30 100,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	DuFort	DF26/037390	Baup	Renforcement BT du P7 Baup	26 500,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sirac	DF26/039987	La Laque	Renforcement BT du P6 La Laque	16 400,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mauvezin	DF26/031144	Engers	Renforcement BT du P6 Engers	73 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Crasles	DF26/027586	Le trouil	Renforcement BT du P17 Le Trouil	20 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Crasles	DF26/021637	Plaine	Renforcement BT du P9 Plaine	27 500,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pessouliens	DF26/021435	Grenade	Renforcement BT du P6 Grenade	23 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sarrant	DF26/021421	Montauge	Renforcement BT du P16 Montauge	18 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sainte Anne	DF26/021655	Labourdette	Renforcement BT du P5 Labourdette	60 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Estramiac	DF26/021462	Grahontan	Renforcement BT du P6 Grahontan	36 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Augnax	DF26/029166	En Jammot	Renforcement BT du P3 En Jammot	43 000,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saint Cricq	DF26/028272	Baraytes	Renforcement BT du P5 Baraytes	45 200,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Nougaroulet	DF26/028368	Pifre	Création PSSA	41 300,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Puycasquier	DF26/028441	Magoubert	Renforcement BT du P2 Magoubert	29 100,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Tournecoupe	DF26/028075	Le hourrat	Renforcement BT du P26 Le hourrat	33 600,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Solomiac	DF26/028073	Stade	Renforcement BT du P6 Stade	26 700,00		80	0	20	0	0	janvier 2022 - décembre 2025



initiale	Sainte Gemme	DF26/028221	Village	Renforcement BT du P2 Ste Gemme	109 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Belloc saint Clamens	DF26/038825	Lapalu	Renforcement BT du P17 Lapalu	18 200,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saint Elix Theux	DF26/037572	Cimetière	Adaptation aux charges du P1 Cimetière	30 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	L'isle de Noé	DF26/027191	Peydelon	Renforcement BT du P27 Peydelon	18 100,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	L'isle de Noé	DF26/013420	Las halles	Renforcement BT du P11 Las Halles	48 200,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lamazere	DF26/016827	Lassale	Renforcement BT du P12 Lassale	11 200,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	L'isle de Noé	DF26/021516	Mauron	Renforcement BT du P2 Mauron	42 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Laas	DF26/027193	Mataras	Renforcement BT du P4 Mataras	26 600,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Verlus	DF26/038233	Leon	Recentrage du P6 Leon	60 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Viella	DF26/028399	Begue	Renforcement BT du P2 Begue	32 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lannux	DF26/027866	Petepou	Renforcement BT du P8 Petepou	10 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Vergoignan	DF26/026942	Nauton	Renforcement BT du P3 Nauton	28 600,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lannux	DF26/016699	Bernat	Création poste P55B	57 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Riscie	DF26/030955	Bartheres	Renforcement BT du P35 Bartheres	14 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Faget abbatial	DF26/037411	Palais	Renforcement BT du P17 Palais	29 200,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mellhan	DF26/016835	D'En Garde	Renforcement BT du P5 D'En Garde	26 400,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saint Lizier du Planté	DF26/039882	Village	Renforcement BT du P1 Village par P44 Moulin	32 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Montamat	DF26/027891	Huste	Renforcement BT du P4 Huste	21 100,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Montamat	DF26/027881	Village	Renforcement BT du P1 Village	27 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sauveterre	DF26/021509	Laures	Renforcement BT du P12 Laures	21 100,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Garravet	DF26/037381	Abatuts	Renforcement BT du P12 Abatuts	17 300,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sauvimont	DF26/030892	Chez Dot	Renforcement BT du P2 Chez Dot	22 600,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pebees	DF26/027228	Bouhobent	Renforcement BT du P4 Bouhobent	12 500,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Laymont	DF26/027892	Saint Michel	Renforcement BT du P3 saint Michel	13 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Tournan	DF26/007825	Fayet	Renforcement BT du P12 Fayet	23 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Espaon	DF26/01631	Saint Germier	Renforcement BT du P7 Saint Germier	23 300,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Maignaut Tauzia	DF26/028004	Village	Renforcement BT du P9 Village	33 700,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Biran	DF26/012334	Las Murailles	Renforcement BT du P11 Las Murailles	20 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Ordan Larroque	DF26/021030	Mezerac	Renforcement BT du P16 Mezerac	25 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Peyrusse Grande	DF26/021045	Lespine	Renforcement BT du P3 Lespine	56 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Rigueupeu	DF26/021213	Hours	Renforcement BT du P2 Hours	25 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Peyrusse Grande	DF26/021062	De la Borie	Renforcement BT du P9 De la Borie	43 700,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Preneron	DF26/016715	Moulin	Création PSSA	51 000,00	80	0	20	0	janvier 2022 - décembre 2025

TOTAL 3 282 500,00

Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE **3 282 500,00**

Taux global de subvention sollicité à reprendre dans le SI-FACE **80,00000000%**

**2 626 000,00**

Montant de la subvention sollicitée = à la dotation  
Si montant de la subvention sollicitée < à la dotation, veuillez prendre l'attache préalable de l'équipe gestionnaire



le taux d'aide du CAS FACÉ est limité à 80% du montant HT des travaux dans la limite de la dotation accordée (art 3 décret 2020-1561)



NOM du Syndicat :  
 Département :  
 N°SIREN  
 n°codique TPG  
 n°codique receveur  
 Année de la dotation:  
 Sous programme :

Syndicat départemental d'énergies du Gers
Gers
253 200 075
032000
032014
2022
autres sous-programme (à préciser dans la cellule à côté)



**A transmettre avant le 30 septembre 2022,** (art 7 décret 2020-1561)

demande (initiale/ complémentaire)	localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant max HT du projet intégrant les études amont si réalisées à partir du 1/1/22	Montant HT des études amont si réalisées entre le 1/1/2021 et le 1/1/2022	taux subvention FACE sollicité (en %)	autres sources de financement (en %)			calendrier de réalisation (à partir de 01/01/2022 au 31/12/2025 - maîtrise d'œuvres à partir du 1/1/2021)
	Nom de la commune	n° opération (si besoin))	rue/quartier					commune	syndicat	autre	
initiale	Aignan	DF26/038587	Maniou	Sécurisation BT du P24 Maniou	27 830,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Aignan	DF26/040262	Barbazan	Sécurisation BT du P2 Barbazan	32 200,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Aignan	DF26/040264	Fromentas	Sécurisation BT du P27 Fromentas	26 565,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lupiac	DF26/040268	Mimou	Sécurisation BT du P24 Mimou	26 565,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lupiac	DF26/040269	Porge	Sécurisation BT du P16 Porge	24 495,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lupiac	DF26/040266	Mondet	Sécurisation BT du P26 Mondet	21 850,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Tasque	DF26/040280	Irague	Sécurisation BT du P9 Irague	35 300,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saint Pierre D'Aubezies	DF26/040297	Village	Sécurisation BT du P1 Village	29 900,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sarragachies	DF26/040250	Laleugue	Sécurisation BT du P4 Laleugue	28 750,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Bouzon Gellenave	DF26/040259	Justrabo	Sécurisation BT du P6 Justrabo	12 075,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sarragachies	DF26/040256	Cadinat	Sécurisation BT du P4 Cadinat	14 490,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Bouzon Gellenave	DF26/040261	Guerre	Sécurisation BT du P4 Guerre	21 275,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Averon Bergelle	DF26/033067	Payros	Sécurisation BT du P14 Payros	19 435,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Pavie	DF26/037690	Loueran	Sécurisation BT du P14 Loueran	21 505,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Roqueilaure	DF26/037224	Peyret	Sécurisation BT du P7 Peyret	40 365,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Castin	DF26/008646	Terrou	Sécurisation BT du P7 Terrou	32 315,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Castillon Massas	DF26/035817	Labarthe	Sécurisation BT du P8 Labarthe	19 665,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Duran	DF26/014630	Lotissement Bourdette	Sécurisation BT du P5 Lotissement Bourdette	74 750,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Durban	DF26/031140	Sarailhe	Sécurisation BT du P3 Sarailhe	78 545,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Barran	DF26/004534	Brana	Sécurisation BT du P9 Brana	50 600,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lasseran	0326/143129	Naugas	Sécurisation BT du P6 Naugas	26 450,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sansan	DF26/014464	Largele	Sécurisation BT du P3 Largele	103 500,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Panjas	DF26/038702	Trouilh	Sécurisation BT du P6 Trouilh	42 550,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Laujuzan	DF26/039819	Badiole	Sécurisation BT du P9 Badiole	15 065,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mauléon D'Armagnac	DF26/033932	Salettes	Sécurisation BT du P12 salettes	150 000,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Campagne D'Armagnac	DF26/014890	Artigaux	Sécurisation BT du P3 Artigaux	35 880,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Réans	DF26/012857	Brillouet	Sécurisation BT du P12 Brillouet	24 845,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Urgosse	DF26/000359	Faget	Sécurisation BT du P5 Faget	50 255,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sorbets	0326/113320	Cassagne	Sécurisation BT du P12 Cassagne	36 915,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Espas	DF26/002456	Artigolle	Sécurisation BT du P2 Artigolle	22 310,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Manciet	DF26/040190	Lauroux	Sécurisation BT du P3 Lauroux	25 300,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Manciet	DF26/040186	Pellat	Sécurisation BT du P4 Pellat	23 115,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Lanne soubiran	0326/090427	Village	Sécurisation BT du P1 Village	17 520,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Loubédac	DF26/000203	Charron	Sécurisation BT du P3 Charron	40 250,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Castelnau sur l'Auvignon	DF26/039114	Mestemounet	Sécurisation BT du Mestemounet	17 480,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Castelnau sur l'Auvignon	DF26/039107	Aurens	Sécurisation BT du P7 Aurens	46 000,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Causse	DF26/039108	Garailon	Sécurisation BT du P25 Garailon	41 400,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Blaziert	DF26/038849	Guinlette	Sécurisation BT du P4 Guinlette	16 100,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mouchan	DF26/037849	Guillayrou	Sécurisation BT du P2 Guillayrou	8 625,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Montreal	DF26/038889	Cousquit	Sécurisation BT du P38 Cousquit	46 000,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Mourede	DF26/021815	Tillet	Sécurisation BT du P2 Tillet	56 925,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Saillies	0326/086505	Le Trev	Sécurisation BT du P3 Le Trev	11 500,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Uas	DF26/039342	Pague	Sécurisation BT du P11 Pague	13 800,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Aublet	DF26/039076	Bourbon	Sécurisation BT du P8 Bourbon	61 180,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Escorneboeuf	DF26/021761	Le tachon	Sécurisation BT du P20 Le tachon	17 940,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025
initiale	Sainte Marie	DF26/031123	La Bourdette	Sécurisation BT du P7 La Bourdette	33 350,00		80	0	20	0	0 Janvier 2022 - décembre 2025



Initiale	Lilas	DF26/036815	Tallade	Sécuritération BT du P9 Tallade	10 350,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sainte Marie	DF26/031133	Le Traves	Sécuritération BT du P17 Le Traves	84 295,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Montfran savas	DF26/031149	Daugeres	Sécuritération BT du P4 Daugeres	90 390,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sainte Marie	D326/142365	Saint Martin	Sécuritération BT du P8 Saint Martin	48 990,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Giscaro	DF26/021712	Labatisse	Sécuritération BT du P3 Labatisse	39 560,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Auradé	DF26/012934	Le Curon	Sécuritération BT du P3 Le Curon	76 130,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Saint Puy	DF26/038704	Libe	Sécuritération BT du P32 Libe	33 465,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Miradoux	DF26/039933	Protot	Sécuritération BT du P24 Protot	35 650,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Pouy Rouquelaure	DF26/038705	Rignac	Sécuritération BT du P7 Rignac	14 720,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Téraube	DF26/035524	Le Hanzar	Sécuritération BT du P30 Le Hanzar	25 070,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sempessartre	DF26/031441	Bourdeau	Sécuritération BT du P10 Bourdeau	135 000,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Castet Arrouy	DF26/013347	Bidemouillie	Sécuritération BT du P2 Bidemouillie	25 760,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Marsolan	DF26/031154	Hongrillon	Sécuritération BT du P10 Hongrillon	18 975,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sainte Radegonde	DF26/031177	Minoy	Sécuritération BT du P5 Minoy	20 700,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sempessartre	DF26/031180	Pouton	Sécuritération BT du P21 Pouton	25 070,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Larroque Saint serlin	DF26/031141	Berdot	Sécuritération BT du P13 Berdot	33 810,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Miradoux	DF26/021816	Pourrin	Sécuritération BT du P4 Pourrin	19 320,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Miradoux	DF26/021813	Dourde	Sécuritération BT du P37 Dourde	17 825,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Ladèzeze rivière	DF26/036225	Jean de May	Sécuritération BT du P4 Jean de May	75 325,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Arnou et Cau	D326/143202	Haurat	Sécuritération BT du P5 Haurat	8 050,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Bassoues	DF26/029958	Pillardon	Sécuritération BT du P11 Pillardon	22 080,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Montzun	DF26/038329	Rougeat	Sécuritération BT du P18 Rougeat	47 165,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Troncens	DF26/038326	Oustalet	Sécuritération BT du P3 Oustalet	19 895,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Samaran	DF26/038297	Bonoloup	Sécuritération BT du P3 Bonoloup	18 630,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sirac	DF26/038703	Bel Air	Sécuritération BT du P1 Bel Air	36 455,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Goutz	DF26/036283	Barbazone	Sécuritération BT du P10 Barbazone	19 665,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Monfort	DF26/013385	En Darde	Sécuritération BT du P4 En Darde	80 500,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Puycaquier	D326/142660	Courdeux	Sécuritération BT du P9 Courdeux	32 085,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Tournecoupe	D326/113192	Empyrion	Sécuritération BT du P1 Empyrion	17 300,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sempuy	D326/123635	En Jouanet	Sécuritération BT du P4 en Jouanet	17 825,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Solomiac	D326/112930	En Gay	Sécuritération BT du P1 En Gay	33 350,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Ardizas	DF26/031377	Le Jaquet	Sécuritération BT du P7 Le Jaquet	85 330,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Saint Sauvy	DF26/021785	Estarguis	Sécuritération BT du P21 Estarguis	15 550,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Mauvezin	D326/149511	Bel air	Sécuritération BT du P26 Bel Air	5 750,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Avensac	D326/142581	Justraube	Sécuritération BT du P5 Justraube	12 650,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Etramac	DF26/032138	Armagnagues	Sécuritération BT du P1 Armagnagues	46 575,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Etramac	DF26/032139	En Garles	Sécuritération BT du P8 en garles	46 920,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Mauvezin	DF26/031163	Barjalle	Sécuritération BT du P35 Barjalle	42 320,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Mauvezin	DF26/031157	L'Arbeque	Sécuritération BT du P20 L'Arbeque	16 100,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Saint Michel	DF26/038997	Guitets	Sécuritération BT du P4 guitets	35 650,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Mirac Respallies	DF26/039075	Lamezan	Sécuritération BT du P4 Lamezan	25 415,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Mirac Respallies	DF26/039073	Noby	Sécuritération BT du P12 Noby	26 450,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Mirac Respallies	DF26/039072	Compreste	Sécuritération BT du P17 Compreste	72 450,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Languan Mazous	DF26/037689	Gendreau	Sécuritération BT du P8 Gendreau	33 005,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Pouyèthon	DF26/021738	Caubets	Sécuritération BT du P13 Caubets	26 450,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Barcugnan	DF26/025953	Gué	Sécuritération BT du P9 Gué	21 160,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Berriede	DF26/033658	Cautere de Haut	Sécuritération BT du P8 Cautere de Haut	7 425,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Saint Mont	DF26/032245	Trouin	Sécuritération BT du P6 Trouin	24 495,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Ségos	DF26/040208	Marrane	Sécuritération BT du P1 Marrane	16 100,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Cornillan	DF26/040207	Counits	Sécuritération BT du P8 Counits	19 550,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Espanon	DF26/021645	Brana	Sécuritération BT du P5 Brana	12 650,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Garravat	DF26/021650	La Plogne	Sécuritération BT du P3 La Plogne	7 475,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Sauveterre	D26/036287	Carchin	Sécuritération BT du P7 carchin	14 950,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Espanon	DF26/036952	En Cornell	Sécuritération BT du P8 En Cornell	19 665,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Lartigue	DF26/020312	Garrigas	Sécuritération BT du P10 Garrigas	20 700,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Simorre	DF26/037762	Lauras	Sécuritération BT du P26 Lauras	23 000,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Simorre	DF26/038827	Aubas	Sécuritération BT du P18 Aubas	41 975,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale
Initiale	Magnaut Tauzia	DF26/022338	Lauzit	Sécuritération BT du P10 Lauzit	21 850,00	80	0	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025	Initiale



Initiale	Beaumont	DF26/031132	Solle	Sécurisation BT du P7 Solle	23 000,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Riguepeu	DF26/036955	Jouanillot	Sécurisation BT du P7 Jouanillot	51 750,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Castillon débats	DF26/036698	Artiguenadau	Sécurisation BT du P3 Artiguenadau	11 500,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Biran	DF26/035126	Trouilh	Sécurisation BT du P37 Trouilh	14 375,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Saint Arailles	DF26/029971	Bretous	Sécurisation BT du P6 Bretous	109 250,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Cazaux d'Anges	DF26/037625	Gignan	Sécurisation BT du P11 Gignan	21 505,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Peyrusse grande	DF26/113971	Cassou	Sécurisation BT du P13 Cassou	55 200,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Biran	DF26/016182	Bourdon	Sécurisation BT du P20 Bourdon	21 850,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Marambat	DF26/000327	Tiret	Sécurisation BT du P5 Tiret	17 250,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Jegun	D326/134958	Saint Michel	Sécurisation BT du P11 St Michel	72 450,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Biran	D326/127660	Engaron	Sécurisation BT du P4 Engaron	46 000,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Belmont	D326/112941	Lahitte	Sécurisation BT du P2 Lahitte	20 700,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Bazian	DF26/002111	Maisonnette	Sécurisation BT du P9 Maisonnette	23 000,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Caillan	D326/112942	Rouchar	Sécurisation BT du P4 Rouchar	26 450,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Castillon débats	D326/113962	Malajasse	Sécurisation BT du P26 Malajasse	40 250,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Bonas	DF26/012976	Messegue	Déscurisation BT du P9 Messegué	21 850,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Jegun	DF26/014908	Lezian	Sécurisation BT du P4 Lezian	14 375,00			80	0	20	0	Janvier 2022 - décembre 2025

TOTAL 4 142 500,00

Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE 4 142 500,00

Taux global de subvention sollicité à reprendre dans le SI-FACE 80,00000000%

Montant de la subvention sollicitée = à la dotation

Si montant de la subvention sollicitée < à la dotation, veuillez prendre l'attache préalable de l'équipe gestionnaire

3 314 000,00



le taux d'aide du CAS FACÉ est limité à 80% du montant HT des travaux dans la limite de la dotation accordée (art 3 décret 2020-1561)







NOM du Syndicat :  
 Département :  
 N°SIREN  
 n°codique TPG  
 n°codique receveur  
 Année de la dotation:  
 Sous programme :

Syndicat départemental d'énergies du gers
gers
253 200 075
032000
032014
2022
CE - Enfouissement - pose en façade



**A transmettre avant le 30 septembre 2022,** (art 7 décret 2020-1561)

demande (Initiale/complémentaire)	localisation du projet			Caractéristique du projet (description)	Montant max HT du projet Intégrant les études amont si réalisées à partir du 1/1/22	Montant HT des études amont si réalisées entre le 1/1/2021 et le 1/1/2022	taux subvention FACE sollicité (en %)	autres sources de financement (en %)			calendrier de réalisation (à partir de 01/01/2022 au 31/12/2025 - maîtrise d'œuvres à partir du 1/1/2021)
	Nom de la commune	n° opération (si besoin)	rue/quartier					commune	syndicat	autre	
Initiale	Armous et Cau	DF26/036229	Abords mairie	Dissimulation BT	23 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Estang	DF26/038482	Rue Piché	Dissimulation BT	14 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Jegun	DF26/036146	Rue Chaude	Dissimulation BT	68 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Lagardere	DF26/034042	Entrée Sud Village	Dissimulation BT	38 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Le Brouilh Monbert	DF26/037859	Abords Cimetière	Dissimulation BT	9 750,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Lombez	DF26/035738	Esplanade Grangette	Dissimulation BT	23 500,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Lombez	DF26/XXXXXX	Avenue de la Gailloue	Dissimulation BT	85 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Luppé Violles	DF26/033078	Village	Dissimulation BT	80 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Margouet Meymes	DF26/031801	Le Parré	Dissimulation BT	77 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Maurens	DF26/038082	Entrée Ouest Village	Dissimulation BT	50 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Monblanc	DF26/037119	La Hillaire	Dissimulation BT	59 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Monfort	DF26/039679	Lotissement communal	Dissimulation BT	60 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Pavie	DF26/038333	Rue de la guérite	Dissimulation BT	64 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Ségos	DF26/031903	Entrée Nord Village	Dissimulation BT	101 000,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025
Initiale	Sorbets	DF26/035280	Village	Dissimulation BT	16 500,00		80	0	20	0	0 janvier 2022 - décembre 2025

TOTAL 768 750,00  
 Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE **768 750,00**  
 Taux global de subvention sollicité à reprendre dans le SI-FACE **80,00000000%**

Montant de la subvention sollicitée = à la dotation  
 Si montant de la subvention sollicitée < à la dotation, veuillez prendre l'attache préalable de l'équipe gestionnaire

**615 000,00**



le taux d'aide du CAS FACÉ est limité à 80% du montant HT des travaux dans la limite de la dotation accordée (art 3 décret 2020-1561)



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

-----  
**PROGRAMME D'ESTHETIQUE DES RESEAUX – Partenariat ENEDIS/SDEG/Communes 2022-**

VU la convention particulière 2021-2025 pour l'application de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession annexé au nouveau Cahier des Charges et reçu en préfecture le 07 février 2020,

Monsieur le Président propose au comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers d'adopter le programme pour les années 2022 et 2023.

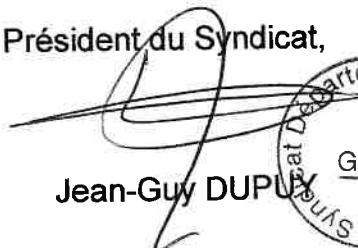

Il s'établit comme suit :

Voir tableau ci-joint

Après en avoir délibéré, le comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers décide d'adopter ce programme et autorise Monsieur le Président à réaliser les opérations.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

  
Jean-Guy DUPUY 

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022





2022 - 2023 Partenariat Tranche F

Communes	N° Affaires	Désignation du Projet	Adresse	Montant APS H.T
BOUCAGNERES	DF26/036262	Enfouissement HTA	Village	290 000,00 €
BOUCAGNERES	DF26/036267	Enfouissement BT	Village	165 000,00 €
FLEURANCE	DF26/026324	Enfouissement BT	Martial Cazas	56 000,00 €
GOUTZ	DF26/036276	Enfouissement HTA	Village	153 000,00 €
GOUTZ	DF26/036282	Enfouissement BT	Village	45 700,00 €
LECTOURE	DF26/029390	Enfouissement BT	Quartier Bagatelle	210 000,00 €
LOMBEZ	DF26/036299	Enfouissement BT	Cité des Castors	88 000,00 €
MAUROUX	DF26/039673	Enfouissement HTA + PAC	Est du village	125 000,00 €
MAUROUX	DF26/039675	Enfouissement BT	Est du village	52 000,00 €
MIRADOUX	DF26/039010	Enft. HTA/BT/PAC	Route de Lectoure	170 000,00 €
MONTESQUIOU	DF26/038830	Enfouissement BT	Rue du Barry	56 000,00 €
MONTREAL	DF26/039272	Enfouissement BT	Stade	190 000,00 €
MONTREAL	DF26/038886	Enfouissement BT	Rue des Ecoles	76 000,00 €
RISCLE	DF26/035739	Enfouissement BT	Place des Platanes	28 000,00 €
SAINT-CLAR	DF26/027170	Enfouissement BT	Ch. Bruzeau	105 000,00 €
SAINT-PUY	DF26/039016	Enfouissement BT	Rue de Guerre	33 000,00 €
SARAMON	DF26/021183	Enfouissement BT	Village	122 000,00 €
SARAMON	DF26/024182	Enfouissement HTA et PAC	Village	57 000,00 €
VALENCE	DF26/039541	Enfouissement BT	Les Capots	160 000,00 €
VILLECOMTAL	DF26/038852	Enfouissement BT	Carrerot/Muguet/Ramelle	124 000,00 €
				<b>2 305 700,00 €</b>

7

<b>RÉUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS</b>
---

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

---

**OBJET : ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (SPL AREC OCCITANIE) - Modification des statuts**

**1 - ACTIONNARIAT**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité est actionnaire de la société SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (SPL AREC OCCITANIE).

Il précise que la SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) comporte à ce jour 71 actionnaires, la Région étant majoritaire au capital de ladite société à hauteur de 99,95 %.

Outil stratégique ayant vocation à mener, sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie, des actions dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie pour le compte exclusif de ses actionnaires et dans le cadre des compétences qui leurs sont attribuées par la loi, les collectivités et groupements de collectivités territoriales suivants ont fait part de leur souhait de prendre des participations au capital de la Société.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC OCCITANIE, en date du 24 novembre 2020 a agréé l'acquisition d'actions par les cinq collectivités et groupements de collectivités suivants :

- 1) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (11) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 2) 7 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Commune de Plaisance-du-Touch (31) auprès de la commune de Gavarnie-Gèdre,
- 3) 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Commune de Fleurance (32) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 4) 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Commune de Bessières (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 5) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de communes du Piémont Cévenol (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,

au travers de cessions d'actions de la part de ses actionnaires actuels.



Le Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, en date du 26 mars 2021, a agréé l'acquisition d'actions par les dix collectivités et groupements de collectivités suivants :

- 1) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (09) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 2) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne (32) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 3) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 4) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (32) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 5) 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (81) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 6) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Département du Lot (46) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 7) 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel (34) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 8) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Parc Naturel régional Corbières-Fenouillèdes (11-66) auprès du Conseil Régional d'Occitanie.
- 9) 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune d'Auterive (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 10) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par SYDEL Pays Cœur d'Hérault (34) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,

au travers de cessions d'actions de la part de ses actionnaires actuels.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, en date du 23 septembre 2021, a agréé l'acquisition d'actions par les cinq collectivités et groupements de collectivités suivants :

:

- 1) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le SDE 65, Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (65) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 2) 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune de Tournefeuille (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 3) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de Communes La Domitienne (34) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 4) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans (31) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 5) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le SMEG 30, Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, en date du 27 janvier 2022, a agréé l'acquisition d'actions par les deux collectivités et groupements de collectivités suivants :

- 1) 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune de Noé auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 2) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental « Territoire d'Energie du Tarn » auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, en date du 30 mars 2022, a agréé l'acquisition d'actions par le groupement de collectivités suivant :

- 1) 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de Communes Terre de Camargue (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

Il est précisé qu'à compter de la réalisation des formalités légales, lesdites collectivités disposeront ainsi du droit de siéger aux Assemblées Générales de la SPL AREC OCCITANIE en tant qu'actionnaires, à l'Assemblée Spéciale, ainsi qu'au Conseil d'Administration en tant que censeurs.

L'évolution de la répartition de l'actionnariat de la SPL AREC OCCITANIE suppose de modifier l'annexe 1 des statuts de la société.

Compte tenu du contexte exposé ci-avant, le 30 mars dernier, le Conseil d'Administration de la SPL AREC OCCITANIE, a approuvé le rapport qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale Mixte, détaillant la modification statutaire envisagée afin de faire modifier la répartition du capital entre ses différents actionnaires suite aux cessions d'actions intervenues.

En application du deuxième alinéa de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, **la composition du capital** ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité dans les conditions prévues aux articles L. 2131-2, L. 3131-2, L. 4141-2, L. 5211-3, L. 5421-2 et L. 5721-4. »

Compte tenu de ce qui précède, le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers, sollicite les membres du Comité Syndical pour approuver la modification de l'annexe 1 des statuts de la SPL AREC OCCITANIE relative à la répartition de son capital social entre ses actionnaires et autoriser le représentant de notre collectivité à voter, lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte de la SPL AREC OCCITANIE qui devra se tenir avant le 30 juin 2022, en faveur de la modification de l'annexe 1 de ses statuts comme suit :

#### Annexe 1 : Répartition du capital social des actionnaires de la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie

Actionnaires	Capital social en €	Nombre d'actions	Répartition du capital social %
Région Occitanie*	41 768 842,00	2 694 764	99,9469%
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	1 162,50	75	0,0028%
Communauté d'agglomération de Rodez agglomération	775,00	50	0,0019%
Communauté d'agglomération du Sicoval	775,00	50	0,0019%
Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	775,00	50	0,0019%
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	775,00	50	0,0019%
Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	775,00	50	0,0019%
Communauté d'agglomération du Grand Montauban	775,00	50	0,0019%
Communauté d'agglomération de l'Albigeois	775,00	50	0,0019%
Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises	775,00	50	0,0019%
Conseil Départemental du Gers	542,50	35	0,0013%
Conseil Départemental de l'Ariège	542,50	35	0,0013%
Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes Cœur de Garonne	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	387,50	25	0,0009%



Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes Grand Armagnac	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes du Grand Figeac	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes Carmausin-Ségala	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes Centre Tarn	387,50	25	0,0009%
Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	387,50	25	0,0009%
Communauté de Communes du Piémont Cévenol	310,00	20	0,0007%
Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège	310,00	20	0,0007%
Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	310,00	20	0,0007%
Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne	310,00	20	0,0007%
Syndicat Départemental d'Energie du Gers	310,00	20	0,0007%
Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	310,00	20	0,0007%
Commune de Colomiers	310,00	20	0,0007%
Commune de Tarbes	310,00	20	0,0007%
Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault	310,00	20	0,0007%
Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées	310,00	20	0,0007%
Conseil Départemental du Lot	310,00	20	0,0007%
Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	310,00	20	0,0007%
Communauté de Communes La Domitienne	310,00	20	0,0007%
Communauté de Communes des Hauts Tolosans	310,00	20	0,0007%
Parc naturel régional des Causses du Quercy	310,00	20	0,0007%
Parc naturel régional des Grands Causses	310,00	20	0,0007%
Syndicat mixte du SCoT Vallée Ariège	155,00	10	0,0004%
Commune de Saint Sulpice-la-Pointe	155,00	10	0,0004%
Commune de Saint Bazille-de-Montmel	155,00	10	0,0004%
Commune d'Auterive	155,00	10	0,0004%
Commune de Tournefeuille	155,00	10	0,0004%
Commune de Roques-sur-Garonne	155,00	10	0,0004%
Commune de Portet-sur-Garonne	155,00	10	0,0004%
Commune de Ramonville Saint-Agne	155,00	10	0,0004%
Commune de Saint-Orens	155,00	10	0,0004%
PETR Pays du Sud Toulousain	155,00	10	0,0004%
Syndicat Mixte SCoT du Nord Toulousain	155,00	10	0,0004%
PETR du Pays Lauragais	155,00	10	0,0004%
Commune de Figeac	155,00	10	0,0004%
PETR du Pays du Val d'Adour	155,00	10	0,0004%
Commune de Carmaux	155,00	10	0,0004%
PETR du Pays Midi-Quercy	155,00	10	0,0004%
Commune de Fleurance	155,00	10	0,0004%
Commune de Bessières	155,00	10	0,0004%
Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan	108,50	7	0,0003%
Commune de Paulhac	108,50	7	0,0003%
Commune du Séquestre	108,50	7	0,0003%
Commune de Roquesérière	108,50	7	0,0003%
Commune de Plaisance-du-Touch	108,50	7	0,0003%

Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole	31,00	2	0,0001%
Carcassonne Agglo	31,00	2	0,0001%
Toulouse Métropole	31,00	2	0,0001%
Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup	31,00	2	0,0001%
Decazeville Communauté	31,00	2	0,0001%
Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (acquisition en cours auprès de la Région Occitanie)	310,00	20	0,0007%
Syndicat Mixte d'Electricité du Gard	310,00	20	0,0007%
Syndicat Départemental d'Energie du Tarn	310,00	20	0,0007%
Commune de Noé	155,00	10	0,0004%
Communauté de Communes Terre de Camargue (acquisition en cours auprès de la Région Occitanie)	310,00	20	0,0007%
Total	41 791 007,00	2 696 194	100%

\* Le nombre d'actions et le pourcentage de répartition du capital social ainsi que la liste des actionnaires de la SPL AREC Occitanie seront mis à jour au fur et à mesure de la constatation de la réalisation des dites cessions d'actions. »

Le projet de modification statutaire qui devra être annexé à la délibération et transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité a été joint au dossier de séance avec la convocation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-1 ;
- vu, le code de commerce ;

1° - approuve :

La modification de l'annexe 1 des statuts de la SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) tel qu'il lui a été présenté et dont le projet de modification se trouve annexé à la présente délibération.

2° - autorise :

Le représentant de la Collectivité aux Assemblée Générale de la SPL AREC OCCITANIE à voter favorablement à cette modification.

3° - charge :

Monsieur le Président du SDEG de l'exécution de la présente délibération.

## 2- DELAI DE CONVOCATION

Monsieur le Président rappelle que les statuts actuels de la SPL précisent en leur article 20 que les membres du Conseil d'Administration et de son Assemblée Spéciale, doivent être convoqués par écrit avec un préavis de 7 jours. Cette formalité est reprise dans son règlement intérieur en son article 3.2.

Il précise que dans le cadre de la volonté d'harmonisation de la mise en place entre les structures de la SEM et de la SPL via notamment la création du Groupement d'Employeur, il est proposé aux membres d'accorder les mêmes délais de convocation des instances de gouvernances en les passant ainsi de 7 à 5 jours calendaires.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC OCCITANIE, en date du 30 mars 2022 a agréé la proposition de modification statutaire afin de passer le délai de convocation des instances de gouvernances en le passant de 7 à 5 jours.



Le projet de modification statutaire qui devra être annexé à la délibération et transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité a été joint au dossier de séance avec la convocation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-1 ;
- vu, le code de commerce ;

1° - approuve :

La modification de l'article 20 des statuts de la SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) tel qu'il lui a été présenté et dont le projet de modification se trouve annexé à la présente délibération.

2° - autorise :

Le représentant de la Collectivité aux Assemblée Générale de la SPL AREC OCCITANIE à voter favorablement à cette modification.

3° - charge :

Monsieur le Président s'assure de l'exécution de la présente délibération.

### 3 – NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur le Président rappelle que les statuts actuels de la SPL précisent en leur article 27 que « l'Assemblée Générale Ordinaire désigne dans les conditions prévues aux articles L.823-1 et suivants du Code de Commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, chargés de remplir la mission qui leur est confiée par la loi. [...] »

Il précise que les statuts de la SPL prévoient ainsi la désignation d'un commissaire aux comptes « en application de l'article L 823-1 du Code de commerce », avec la précision de nomination d'un CAC titulaire et suppléant. Or, il est possible de s'abstenir de renouveler le mandat du suppléant à son échéance si les statuts ne précisent rien en ce sens.

Le Conseil d'Administration de la SPL AREC OCCITANIE, en date du 30 mars 2022 a agréé la modification statutaire en l'article 27 pour la formulation suivante, ceci, afin de garder une plus grande souplesse d'organisation des instances de gouvernance au niveau de l'agence :

« L'Assemblée Générale Ordinaire désigne dans les conditions prévues aux articles L.823-1 et suivants du Code de Commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes, le cas échéant, chargés de remplir la mission qui leur est confiée par la loi.

Le ou les Commissaires aux comptes sont désignés pour six (6) exercices et sont toujours rééligibles ».

Le projet de modification statutaire qui devra être annexé à la délibération et transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité a été joint au dossier de séance avec la convocation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-1 ;
- vu, le code de commerce ;

1° - approuve :

La modification de l'article 27 des statuts de la SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) tel qu'il lui a été présenté et dont le projet de modification se trouve annexé à la présente délibération.


2° - autorise :

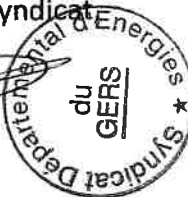
Le représentant de la Collectivité aux Assemblée Générale de la SPL AREC OCCITANIE à voter favorablement à cette modification.

3° - charge :

Monsieur le Président s'assure de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat  
  
Jean-Guy DUPUY



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022





8

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**CREATION D'UNE SEM ENR –**

Monsieur le Président signale à l'assemblée que suite aux échanges de la réunion du bureau, il a pris contact auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gers pour regarder ensemble la création d'une SEM ENR pour le développement des énergies renouvelables.

Il ressort de cet entretien, le partage d'une vision commune et la volonté affirmée de travailler ensemble.

C'est pourquoi, il est proposé au comité syndical de créer une entente avec le Conseil Départemental du Gers dont le but est d'élaborer les statuts de la future SEM ENR avec sa gouvernance et sa trajectoire de capitalisation.

Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical autorise Monsieur le Président, à contractualiser une entente avec le Conseil Départemental du Gers dans le but d'élaborer les statuts de la future SEM, de définir sa gouvernance et d'établir une trajectoire de capitalisation.


Il est entendu que le travail de cette entente sera ensuite présenté au conseil syndical pour décision sur la création de la future SEM.


Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022



Le Président du Syndicat  
  
Jean-Guy DUPUY



## **Convention de partenariat « Gers énergie renouvelable »**

### **Entre**

Le Département du Gers, représenté par son Président, M. Philippe DUPOUY, dûment habilité par délibération du 24 juin 2022

### **Et**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), représenté par son Président, M. Jean-Guy DUPUY, dûment habilité par délibération du XXX

### **En date du XXX**

Vu la délibération du 16 avril 2021 de l'Assemblée délibérante du Département approuvant les actions « Gers Energie Positive » contribuant à atteindre l'objectif de devenir un territoire à énergie positive et comprenant dix actions dont la création d'une structure d'investissement dédiée au développement des énergies renouvelables

Vu la délibération du Département du Gers du 24 juin 2022 approuvant la convention de partenariat « Gers énergie renouvelable »

Vu la délibération du SDEG du XXX approuvant la convention de partenariat « Gers énergie renouvelable »

**Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE**

Dans un contexte d'urgence climatique et un objectif de neutralité carbone, le Département du Gers et le SDEG ont la volonté commune :

- D'inscrire le territoire Gers dans une trajectoire partagée de département à énergie positive,
- D'accélérer la transition énergétique du territoire,
- D'engager l'ensemble des parties prenantes et secteurs d'activités du territoire dans cette démarche de transition énergétique.



**Ils souhaitent, pour cela, créer une structure publique d'investissement et de développement des projets d'énergie renouvelable (EnR) du Gers reposant sur les objectifs suivants :**

- Réinvestir l'argent des projets d'énergie renouvelable gersois dans d'autres projets du territoire,
- Pouvoir co-investir à plusieurs collectivités et acteurs locaux dans tous types de projets de production d'énergie renouvelable,
- Repositionner citoyens et collectivités au cœur des projets,
- Disposer d'une gouvernance publique pour réaliser des modèles de production d'énergies renouvelables adaptés au territoire pour le territoire,
- Prendre en compte les intérêts locaux et les enjeux environnementaux,
- Sensibiliser aux enjeux énergétiques et encourager à la participation citoyenne,
- Prendre des parts dans les sociétés de projets, les ouvrir aux collectivités et collectifs citoyens,
- Structurer les sociétés EnR du territoire et limiter l'arrivée massive de sociétés diverses.

Le Département et le SDEG souhaitent structurer leur démarche de coopération sous la forme d'un partenariat préalable.

Sur la structure publique d'investissement et de développement des projets d'énergie renouvelable, les membres du partenariat se sont arrêtés en première intention sur les principes généraux suivants qui guideront les travaux de structuration à venir :

- Une parité (gouvernance et capital social) avec éventuelle minorité de blocage,
- Une Présidence tournante de 2 ans,
- Une contribution au capital initial évaluée à hauteur de 500 000 € pour chaque membre du partenariat (avec un objectif d'un capital de 4 M€ à moyenne échéance).

En lien avec les objectifs définis en préambule, les membres du partenariat s'engagent à céder les parts qu'ils détiennent (ou détiendront) dans des sociétés EnR, à la future structure qui sera créée.

## **1. OBJET**

---

Avec le Gers comme territoire de projets, ce partenariat met en évidence la capacité de ses membres fondateurs à travailler ensemble pour une synergie vertueuse.

L'entente partenariale est une instance composée du Département du Gers et du SDEG.

Ne constituant pas une personne morale propre, ce partenariat a deux objets :

- Constituer un espace de réflexions, d'échanges, d'analyses en faveur de la transition énergétique du territoire,
- Déterminer les moyens et modalités nécessaires à la création de la structure d'investissement et de développement des projets d'énergie renouvelable à objectif du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Chaque résolution adoptée par ce partenariat devra être portée à la connaissance des organes délibérants de ses membres.

## **2. FONCTIONNEMENT**

---

Le Département sera Maître d'Ouvrage pour la prestation d'accompagnement à la création de la structure. Le SDEG versera une subvention au Département équivalente à 50% du montant de la prestation.

**Un Comité de pilotage et un Comité technique sont créés.**

**Le Comité de pilotage** du partenariat est composé de trois élus du Département et trois élus du SDEG. Il décidera des stratégies, orientations et ambitions du partenariat.

**Le Comité technique**, autour du Directeur Général des Services du SDEG et du Directeur Général Adjoint Investissements et Territoires du Département, préparera et mettra en œuvre les décisions du Comité de pilotage.

Le Comité technique définira notamment le cahier des charges du marché d'accompagnement, analysera les offres, assurera le suivi de cet accompagnement jusqu'à la création de la structure.

## **3. LITIGES**

---

En cas de litige dans l'application des présentes, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Pau.

9

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

---

**CONVENTION PARTENARIAT ENR ADOUR**

Vu la délibération du mardi 23 novembre 2021 concernant la convention de partenariat ENR ADOUR,

Monsieur le président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers fait état de la convention de partenariat relative au développement de centrales photovoltaïques flottants et hydroélectriques sur les réservoirs d'eau de l'INSTITUTION ADOUR.

Lecture de la convention est refaite auprès du comité syndical avec les modifications ajoutées par les conseils juridiques. Monsieur le Président sollicite de nouveau le comité pour l'autoriser à signer celle-ci afin d'acter la future création de la SAS « ENR ADOUR » et pour réserver une part du capital de la société au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers.


Il rappelle que cette convention acte les caractéristiques essentielles de la future société avec sa gouvernance.


Après échange de vues et vote, le comité syndical autorise Monsieur le Président à contractualiser cette nouvelle convention de partenariat et à signer l'ensemble des documents afférents.

Il rappelle que la précédente délibération avait vocation à signer un document préparatoire lors du Salon ENERGIA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

  
Jean-Guy DUPUY



REÇU À LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022





10

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Bacqué Alain, Baron Philippe, Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Le-Maire Jean-Claude, Lézian Max, Pasqualini Jean-Claude, Pieters Christiane, Sagansan Jean-Jacques, Soriano Michel, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents et excusés : MM. Aries Eric, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Dérens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duffourg Alain Gourgues Gérard, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Meste Michel, Narran Béatrice, Seynaeve Francis, Soumeillan Henri, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**STAND TERRITOIRE D'ÉNERGIE OCCITANIE – Salon ENERGAÏA 2022 –**

Monsieur le Président expose que les modalités de souscription d'un stand TEO seraient similaires à la précédente édition, avec en supplément la souscription d'un pack visibilité (logo dans la liste des exposants sur les grands plans d'orientation du Forum, sur le Guide Visiteur ainsi que sur la liste des exposants du site internet).

Voici la synthèse des frais qui seraient engagés si nous réservons en avril :

Frais d'inscription	1.519,00 € HT
Frais de réservation d'un stand clé en main de 24 m <sup>2</sup> avec 1 angle (ouvert sur 2 côtés) Comprend : moquette, cloisons de séparation mélaminé blanc, structure aluminium, enseigne drapeau, alimentation électrique 3 kW, éclairage par barre LED, 1 table, 3 chaises, 1 banque d'accueil, 1 tabouret haut, 3 chauffeuses, 1 table basse	6.000,00 € HT
Options de stand - Nettoyage du stand - Réserve de 2 m <sup>2</sup>	380,00 € HT
Solutions de communication : pack visibilité (logo dans la liste des exposants sur les grands plans d'orientation du Forum, sur le Guide Visiteur ainsi que sur la liste des exposants du site internet)	760,00 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>8.659,00 € HT</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>10.390,80 € TTC</b>
A répartir sur les 13 Syndicats d'Occitanie, soit par un budget par Syndicat de	799,29 € TTC

Pour mémoire, le montant des dépenses engagées pour la réservation d'un stand l'année dernière pour le Forum Energaïa était de 12.465,00 € TTC.

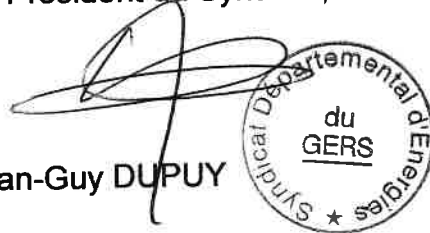
Il est proposé au comité syndical d'accepter de prendre en charge une participation de 799,29 € TTC minimum pour la mise en place d'un stand Territoire d'Énergie Occitanie.

Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical autorise Monsieur le Président à accepter les conditions présentées ci-dessus pour le financement d'un stand au Salon ENERGAÏA et à autoriser Monsieur le Président à verser cette participation au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) qui assure la présidence de l'Entente pour l'exercice 2022 et donc l'organisation de notre présence au Salon ENERGAÏA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 02 MAI 2022

